

MUTUELLES FRANÇAISES ACCEPTANT LE REMBOURSEMENT FORFAITAIRE DE L'ACTIVITE PHYSIQUE



LISTE NON EXHAUSTIVE CONDITIONS PARTICULIÈRES DE REMBOURSEMENT

Swisslife : 50% (à hauteur du forfait annuel choisi) d'un bilan physique par un coach

CNM Prévoyance santé : 200 euros maximum par an et par foyer d'adhérents.

EOVI MCD Mutuelle « Santé Vitalité » : Prise en charge d'un bilan complet et personnalisé en vue de la mise en place d'une activité physique adaptée. + 55 ans.

M comme Mutuelle : Jusqu'à 150 € par an et par bénéficiaire.

CCMO : de 15 à 50 euros par séance pour 10 séances/an.

Pasteur mutualités (AGMF prévoyance « action ») : Forfait de 1 000 euros sur 2 ans.

MAIF : Accompagnement prise en charge des frais d'accès à une activité physique et sportive adaptée prescrite médicalement, dans la limite de 500 € sur 2 ans. ALD + victimes accidentées.

Mutuelle du soleil : Sur prescription, 1% du forfait PMMS (env 33 euros / mois). ALD.

Harmonie mutuelle : Selon la garantie, montant compris entre 60 et 240 € par an et par bénéficiaire. ALD.

MGEN : Accompagnement prise en charge des frais d'accès à une activité physique et sportive adaptée prescrite médicalement, dans la limite de 500 € sur 2 ans. ALD.